



N° 11-621-MIF au catalogue — N° 052

ISSN : 1707-0511

ISBN : 978-0-662-73104-7

Document analytique

Analyse en bref

Enquête nationale sur le travail et la santé du personnel infirmier de 2005 : profils provinciaux

par Margot Shields et Kathryn Wilkins

Division de la statistique de la santé
Immeuble Principale, pièce 2602, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone : 1-800-263-1136



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada



Enquête nationale sur le travail et la santé du personnel infirmier de 2005 : profils provinciaux

Margot Shields et Kathryn Wilkins

Comité de revue : Lorna Bailie, John Flanders et Fil McLeod

Contribution spéciale : Robin Carrière, Tom Dufour, June Lavergne, Barbara Riggs, Francine Anne Roy, Sarah Wibberley et Guoliang Xi

Rédacteur en chef : Yvan Gervais

Publication : Christian Houle et Debi Soucy

Décembre 2006

N° 11-621-MIF2006052 au catalogue

ISSN : 1707-0511

ISBN : 978-0-662-73104-7

Fréquence : hors série

Ottawa

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Service national de renseignements : 1 800 263-1136

Demandes par courriel : infostats@statcan.ca

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2006

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être citée comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Enquête nationale sur le travail et la santé du personnel infirmier de 2005 : profils provinciaux

Margot Shields et Kathryn Wilkins
Division de la statistique de la santé

Introduction

L'Enquête nationale sur le travail et la santé du personnel infirmier de 2005 est le résultat d'une collaboration avec l'Institut canadien d'information sur la santé, Santé Canada, et Statistique Canada.

L'ENTSPI est la première enquête représentative sur le plan national à traiter des conditions de travail et de la santé du personnel infirmier au Canada. Le taux de réponse impressionnant de 80 % témoigne de l'enthousiasme et du soutien de la part des infirmières et infirmiers de partout au pays.

Environ 19 000 infirmières et infirmiers autorisés (IA), infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés (IAA) et infirmières et infirmiers psychiatriques autorisés (IPA) de toutes les provinces et tous les territoires nous ont donné des renseignements sur divers sujets y compris leurs conditions de travail, les défis qu'ils doivent relever sur le plan professionnel, et leur bien-être physique et mental.

Ils nous ont fait connaître leur point de vue sur l'organisation du travail, y compris les effectifs, les quarts de travail, les heures supplémentaires, et l'aide aux employés. Nous avons posé des questions concernant le stress au travail, la charge de travail excessive, le respect en milieu de travail et la qualité des soins aux patients. Des renseignements au sujet de leur santé, par exemple les maladies chroniques, la douleur, la perception de leur santé générale et leur santé mentale, l'utilisation de médicaments, et l'impact de leur santé sur leur performance au travail sont recueillis.

Dans ce document sont présentés les résultats clés de l'ENTSPI de 2005 pour chaque province ainsi que pour les trois territoires regroupés.

L'information publiée ici ne constitue qu'une partie des données recueillies par l'ENTSPI de 2005, mais elle illustre bien la grande variété des éléments abordés dans le cadre de l'enquête. La publication *Enquête nationale sur le travail et la santé du personnel infirmier de 2005, résultats* est disponible gratuitement en format PDF sur le site Web de Statistique Canada : www.statcan.ca

Ce produit est également disponible en format imprimé (n° 83-003-XPF au catalogue de Statistique Canada).

Terre-Neuve-et-Labrador

La province de Terre-Neuve-et-Labrador comptait environ 7 800 infirmières et infirmiers en 2005, soit 2,5 % du total national.

Environ 94 % ou 7 300 membres du personnel infirmier de Terre-Neuve-et-Labrador étaient des femmes, et 500 ou 6 % étaient des hommes.

Les deux tiers (67 %) du personnel infirmier de la province étaient des infirmières et des infirmiers autorisés (IA), soit un pourcentage légèrement inférieur à celui des autres sphères de compétence regroupées. Le pourcentage s'établissait à 79 % à l'échelle nationale.

Le personnel infirmier de la province était relativement jeune. L'âge moyen se situait à 42,8 ans, c'est-à-dire 1,5 an de moins que la moyenne nationale.

Près des quatre cinquièmes (78 %) des infirmières et infirmiers de Terre-Neuve-et-Labrador travaillaient à temps plein, un pourcentage bien au-dessus de celui du reste du Canada. À l'échelle nationale, la proportion se situait à 61 %.

Les heures supplémentaires étaient moins fréquentes chez le personnel infirmier de Terre-Neuve-et-Labrador : 28 % ont déclaré faire habituellement des heures supplémentaires rémunérées, et 29 %, des heures supplémentaires non rémunérées. Au pays, les pourcentages s'établissaient à 30 % et 49 % respectivement.

Le fait d'avoir plus d'un emploi était aussi relativement moins courant qu'ailleurs au pays. Environ un membre du personnel infirmier sur dix (9 %) a déclaré avoir deux emplois ou plus. Au Canada, ce pourcentage se situait à 19 %.

Les infirmières et infirmiers de Terre-Neuve-et-Labrador étaient moins susceptibles de travailler de nombreuses heures, c'est-à-dire plus de 40 heures par semaine. Un peu plus de trois sur dix (31 %) ont dit travailler habituellement de longues heures. À l'échelle nationale, 37 % de la main-d'œuvre infirmière a déclaré faire de nombreuses heures.

Les membres du personnel infirmier de la province n'avaient que peu de latitude concernant leur horaire de travail, comparativement à ce qu'on observe ailleurs. Seulement le quart d'entre eux ont déclaré disposer d'une certaine souplesse dans le choix des journées de travail, et 22 %, dans le choix des heures de travail. À l'échelle nationale, les pourcentages correspondants étaient de 38 % et 31 % respectivement.

Soins infirmiers

On a demandé aux infirmières et infirmiers s'ils estimaient que la qualité des soins offerts dans leur milieu de travail avait changé dans l'année précédant l'enquête.

Moins du quart (24 %) des infirmières et infirmiers de Terre-Neuve-et-Labrador pensaient que la qualité des soins s'était détériorée, soit une proportion légèrement inférieure à celle qu'on observait ailleurs au Canada. La moyenne nationale se situait à 27 %.

Seulement 9 % ont dit que la qualité des soins s'était améliorée. Ce pourcentage était considérablement inférieur à ceux des autres parties du pays où une amélioration était notée. Dans l'ensemble du Canada, les proportions variaient de 9 % à 19 %.

Un membre du personnel infirmier sur 15 à Terre-Neuve-et-Labrador (7 %) a déclaré que, dans les 12 mois précédant l'enquête, des patients avaient occasionnellement ou souvent reçu une mauvaise médication ou une mauvaise dose. Il s'agissait du plus faible pourcentage au Canada sous ce rapport. À l'échelle nationale, il s'établissait à 18 %.

Les membres du personnel infirmier de la province étaient beaucoup moins susceptibles de déclarer s'être blessés avec une aiguille ou un autre objet pointu contaminé. Environ 40 % ont déclaré avoir subi une telle blessure à un moment donné dans leur carrière, soit bien au-dessous de la proportion ailleurs au pays. Le pourcentage était de 48 % à l'échelle nationale.

Par contraste, plus du tiers (36 %) des infirmières et infirmiers de la province ont dit avoir été victimes d'une agression physique de la part d'un patient dans l'année précédant l'enquête, soit la plus forte proportion au Canada. À l'échelle nationale, 29 % des membres du personnel infirmier ont été victimes d'une agression physique.

Les membres du personnel infirmier de Terre-Neuve-et-Labrador étaient beaucoup plus susceptibles que ceux des autres parties du pays de se dire inquiets relativement au risque de contracter une maladie infectieuse dans leur milieu de travail. Environ 55 % ont exprimé cette inquiétude, soit un pourcentage bien au-delà de la proportion relevée ailleurs au Canada. Le pourcentage correspondant au pays était de 48 %.

Milieu de travail

Les tensions et contraintes au travail surviennent lorsque les exigences psychologiques du travail l'emportent sur la liberté qu'a le travailleur de décider comment accomplir ses tâches.

Plus du tiers des membres du personnel infirmier de Terre-Neuve-et-Labrador (35 %) — le deuxième pourcentage en importance au pays — subissaient un niveau de tensions et contraintes élevé au travail. Pour l'ensemble du Canada, le pourcentage se situait à 31 %.

Même si près de quatre infirmières ou infirmiers sur dix (38 %) dans la province ont déclaré recevoir peu d'appui de leurs collègues, la situation était néanmoins plus positive qu'ailleurs au pays. À l'échelle nationale, 45 % des membres du personnel infirmier ont dit recevoir peu de soutien de leurs collègues.

La vaste majorité des infirmières et infirmiers (89 %) de Terre-Neuve-et-Labrador ont déclaré avoir de bonnes relations de travail avec les médecins. De plus, 84 % ont dit qu'il y avait beaucoup de travail d'équipe entre le personnel infirmier et les médecins.

Les membres du personnel infirmier de la province étaient moins susceptibles que leurs homologues des autres parties du pays d'être insatisfaits de leur travail. En effet, 9 % seulement se sont dits insatisfaits du travail. La proportion nationale se situait à 12 %.

Santé physique et mentale

De tous les infirmiers et infirmières du Canada, ceux de Terre-Neuve-et-Labrador étaient les plus susceptibles d'avoir ressenti une douleur limitant leur capacité d'effectuer leur travail.

À peine moins d'un membre du personnel infirmier sur trois (31 %) de la province a indiqué que la douleur avait limité sa capacité de travailler dans les six mois précédant l'enquête — soit une proportion bien plus élevée qu'ailleurs au pays. À l'échelle nationale, le pourcentage correspondant se situait à 24 %.

Tandis que 9 % des infirmières et infirmiers du Canada ont fait une dépression, 5 % seulement de ceux de Terre-Neuve-et-Labrador en ont fait une.

À l'échelle nationale, près d'un membre du personnel infirmier sur cinq (18 %) a déclaré que, dans les quatre semaines précédant l'enquête, sa santé mentale avait nui à sa capacité de s'acquitter de sa charge de travail. Ces déclarations étaient relativement moins courantes à Terre-Neuve-et-Labrador, où seulement 13 % des infirmières et infirmiers en ont dit autant.

La province de Terre-Neuve-et-Labrador se situait au troisième rang pour ce qui est du pourcentage (69 %) de membres du personnel infirmier qui s'étaient absentés du travail pour des raisons de santé pendant l'année précédant l'enquête. À l'échelle nationale, ce pourcentage s'établissait à 61 %.

Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard comptait environ 1 900 infirmières et infirmiers en 2005, soit moins de 1 % du total national.

La vaste majorité des membres du personnel infirmier de l'Île-du-Prince-Édouard (97 %) étaient des femmes.

Sept membres du personnel infirmier sur dix dans la province étaient des infirmières et des infirmiers autorisés (IA), soit un pourcentage légèrement inférieur à celui des autres sphères de compétence regroupées. Le pourcentage s'établissait à 79 % à l'échelle nationale.

Seulement 53 % des infirmières et infirmiers de l'Île-du-Prince-Édouard travaillaient à temps plein, un pourcentage bien inférieur à celui du reste du Canada. À l'échelle nationale, la proportion se situait à 61 %.

Les heures supplémentaires étaient un peu moins fréquentes chez le personnel infirmier de l'Île-du-Prince-Édouard : 25 % ont déclaré faire habituellement des heures supplémentaires rémunérées, et 44 %, des heures supplémentaires non rémunérées. Au pays, les pourcentages s'établissaient à 30 % et 49 % respectivement.

Les infirmières et infirmiers de l'Île-du-Prince-Édouard étaient moins susceptibles de travailler de nombreuses heures, c'est-à-dire plus de 40 heures par semaine. Trente pour cent d'entre eux ont dit travailler habituellement de longues heures. À l'échelle nationale, 37 % de la main-d'œuvre infirmière a déclaré faire de nombreuses heures.

Près de la moitié (49 %) des infirmières et infirmiers de l'Île-du-Prince-Édouard ont déclaré avoir changé de quart de travail au moins une fois dans les deux semaines précédant l'enquête. En outre, près d'un répondant sur cinq (18 %) a déclaré trois changements de quart de travail ou plus. Ce genre de changement était beaucoup moins courant ailleurs au pays. À l'échelle nationale, 34 % des membres du personnel infirmier ont déclaré au moins un changement pendant les deux semaines en question, et seulement 11 % ont déclaré trois changements ou plus.

Soins infirmiers

Des questions de l'enquête portaient sur les problèmes liés à la qualité des soins offerts pendant le dernier quart de travail. Seulement 4 % des membres du personnel infirmier de l'Île-du-Prince-Édouard ont dit que leur équipe de soins infirmiers avait offert des soins passables ou médiocres pendant le dernier quart de travail, un pourcentage considérablement moins élevé que dans le reste du pays. Au Canada, le pourcentage était le triple, soit 12 %.

Un peu plus du quart des infirmières et infirmiers de l'Île-du-Prince-Édouard (26 %) ont déclaré que l'effectif était insuffisant lors de leur dernier quart de travail. Ailleurs au Canada, les membres du personnel infirmier étaient proportionnellement beaucoup plus nombreux à en dire autant. En fait, le pourcentage national s'établissait à 38 %.

On a aussi demandé aux répondants s'ils estimaient que la qualité des soins offerts dans leur milieu de travail avait changé dans les 12 mois précédant l'enquête.

Seulement 15 % des infirmières et infirmiers de l'Île-du-Prince-Édouard étaient d'avis que la qualité des soins s'était détériorée, soit le plus faible pourcentage au pays. La moyenne nationale se situait à 27 %.

Environ 13 % des membres du personnel infirmier de la province ont déclaré que, dans les 12 mois précédant l'enquête, des patients avaient occasionnellement ou souvent reçu une mauvaise médication ou une mauvaise dose. Ce pourcentage était plus faible que celui des autres sphères de compétence regroupées. Au Canada, il s'établissait à 18 %.

Les infirmières et infirmiers de l'Île-du-Prince-Édouard étaient beaucoup moins susceptibles de signaler des blessures occasionnelles ou fréquentes liées au travail. Seulement 5 % d'entre eux ont déclaré de telles blessures. À l'échelle nationale, le pourcentage correspondant était de 9 %.

Les membres du personnel infirmier de l'Île-du-Prince-Édouard étaient moins susceptibles que ceux des autres provinces de déclarer s'être blessés avec une aiguille ou un autre objet pointu contaminé. Environ 43 % ont déclaré avoir subi une telle blessure à un moment donné dans leur carrière. Le pourcentage était de 48 % à l'échelle nationale.

Plus du quart (27 %) des infirmières et infirmiers de la province ont dit avoir été victimes d'une agression physique de la part d'un patient dans l'année précédant l'enquête. À l'échelle nationale, 29 % des membres du personnel infirmier ont été victimes d'une agression.

Un membre du personnel infirmier sur dix à l'Île-du-Prince-Édouard estimait que les responsables de son milieu de travail ne prenaient pas suffisamment de précautions pour prévenir la contagion. Les infirmières et infirmiers des autres provinces étaient légèrement plus susceptibles d'exprimer cette inquiétude. Au pays, le pourcentage s'établissait à 15 %.

L'enquête mesurait également la mesure dans laquelle les membres du personnel infirmier estimaient être surchargés de travail. On cherchait par exemple à savoir s'ils avaient besoin de plus de temps pour accomplir leurs tâches ou s'ils avaient trop de travail pour une seule personne.

Même si une importante proportion d'infirmières et d'infirmiers de l'Île-du-Prince-Édouard ont déclaré se sentir surchargés de travail, les pourcentages étaient moins élevés qu'ailleurs au Canada. Un peu plus du tiers (36 %) d'entre eux ont dit ne pas avoir suffisamment de temps pour faire ce qu'on attendait d'eux, et 58 % ont dit avoir souvent trop de travail pour une seule personne. À l'échelle nationale, les pourcentages correspondants se situaient à 45 % et 67 %.

Milieu de travail

Les tensions et contraintes au travail surviennent lorsque les exigences psychologiques du travail l'emportent sur la liberté qu'a le travailleur de décider comment accomplir ses tâches.

Trois membres du personnel infirmier sur dix à l'Île-du-Prince-Édouard subissaient un niveau élevé de tensions et contraintes au travail. Ce pourcentage correspondait à la moyenne nationale de 31 %.

La vaste majorité des infirmières et infirmiers (89 %) de la province ont déclaré avoir de bonnes relations de travail avec les médecins, comme c'était le cas ailleurs au Canada. En outre, plus de huit répondants sur dix (81 %) ont dit qu'il y avait beaucoup de travail d'équipe entre le personnel infirmier et les médecins.

Les membres du personnel infirmier de la province étaient beaucoup moins susceptibles que leurs homologues des autres parties du pays d'être insatisfaits de leur travail. En effet, 6 % seulement ont exprimé ce sentiment. La proportion nationale se situait à 12 %.

Les infirmières et infirmiers de l'Île-du-Prince-Édouard étaient aussi moins susceptibles que ceux des autres provinces de dire que leurs supérieurs leur manquaient de respect. Seulement 14 % ont

signalé cet aspect. Ils étaient également proportionnellement moins nombreux (11 %) à déclarer un manque général de respect au regard de leurs efforts et de leurs réalisations. Au Canada, les pourcentages correspondants étaient de 18 % et 17 % respectivement.

Santé physique et mentale

Environ 21 % des membres du personnel infirmier de l'Île-du-Prince-Édouard ont indiqué que la douleur avait limité leur capacité de travailler dans les six mois précédant l'enquête. À l'échelle nationale, le pourcentage se situait à 24 %.

Tandis que 9 % des infirmières et infirmiers du Canada ont fait une dépression, 6 % seulement de ceux de l'Île-du-Prince-Édouard en ont fait une.

À l'échelle nationale, près d'un membre du personnel infirmier sur cinq (18 %) a déclaré que, dans les quatre semaines précédant l'enquête, sa santé mentale avait nui à sa capacité de s'acquitter de sa charge de travail. Ces déclarations étaient un peu moins courantes à l'Île-du-Prince-Édouard, où 15 % des infirmières et infirmiers en ont dit autant.

Environ 65 % des infirmières et infirmiers de la province se sont absentés du travail pour des raisons de santé pendant l'année précédant l'enquête. Ce pourcentage était semblable à celui du reste du Canada.

Les membres du personnel infirmier de l'Île-du-Prince-Édouard se sont absentés en moyenne 14,2 jours pour des raisons de santé, soit un nombre de jours considérablement moins élevé qu'ailleurs au pays. La moyenne nationale était de 23,9 jours.

Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse comptait environ 11 900 infirmières et infirmiers en 2005, soit 3,8 % de l'effectif national.

Les femmes constituaient à peu près 96 % du personnel infirmier de la Nouvelle-Écosse, soit 11 400 personnes, et les hommes, 4 % (500).

Les trois quarts du personnel infirmier de la province étaient des infirmières ou infirmiers autorisés (IA), ce qui est un peu inférieur au pourcentage de l'ensemble des autres territoires. La moyenne nationale était de 79 %.

Presque les deux tiers (66 %) du personnel infirmier de la Nouvelle-Écosse occupaient un poste à temps plein, ce qui dépasse largement le chiffre pour le reste du pays. Pour l'ensemble du Canada, 61 % du personnel infirmier travaillait à temps plein.

Les infirmières et infirmiers en Nouvelle-Écosse étaient plus susceptibles que le personnel infirmier du Canada de travailler plus de 40 heures par semaine, les proportions s'élevant à 42 % et 37 % respectivement.

Soins infirmiers

Les infirmières et infirmiers devaient répondre à des questions sur les problèmes concernant la qualité des soins dispensés au cours de leur dernier quart de travail. Seulement 8 % du personnel infirmier en Nouvelle-Écosse ont affirmé que leur équipe avait donné des soins passables ou médiocres; ce chiffre est sensiblement inférieur à celui pour le reste du pays. Pour l'ensemble du Canada, le pourcentage correspondant était de 12 %.

On a aussi demandé aux infirmières et aux infirmiers s'ils estimaient que la qualité des soins dispensés dans leur lieu de travail avait changé au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête.

Le quart (25 %) des répondants ont affirmé que la qualité des soins s'était détériorée, une proportion semblable à celle qui prévalait dans le reste du Canada.

À peu près 16 % ont déclaré que les soins s'étaient améliorés. Pour l'ensemble du pays, la proportion correspondante variait de 9 % à 19 %.

Environ 12 % des infirmières et infirmiers en Nouvelle-Écosse ont dit que, dans les 12 mois ayant précédé l'enquête, les patients avaient parfois ou souvent reçu la mauvaise médication ou une mauvaise dose. Cette proportion est inférieure à celle des autres provinces et territoires réunis. Pour le Canada, le chiffre correspondant était de 18 %.

Le personnel infirmier de la Nouvelle-Écosse était un petit peu moins susceptible de déclarer des blessures résultant d'une aiguille ou un autre objet pointu contaminé au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. À peu près 8 % des infirmières et infirmiers y ont déclaré une telle blessure, comparativement à 11 % à l'échelle nationale.

Environ le tiers (32 %) des répondants de la province ont affirmé avoir été agressés physiquement par un patient au cours de l'année ayant précédé l'enquête, soit un peu plus qu'ailleurs. Le chiffre pour l'ensemble du Canada s'est établi à 29 %.

Un peu plus de 10 % des infirmières et infirmiers de la Nouvelle-Écosse (11 %) estimaient que leur organisation ne prenait pas assez de précautions pour empêcher la contagion. À l'échelle nationale, le chiffre correspondant était de 15 %.

L'enquête a également permis d'établir dans quelle mesure les infirmières et infirmiers s'estimaient surchargés au travail; par exemple, il leur fallait plus de temps pour accomplir le travail ou il y avait trop de travail pour une personne.

Alors que bien des infirmières et infirmiers en Nouvelle-Écosse ont déclaré se sentir surchargés au travail, ils étaient moins susceptibles de le faire que leurs collègues ailleurs au pays. Près de six répondants sur dix (58 %) ont affirmé qu'il y avait souvent trop de travail pour une personne. Pour le pays dans son ensemble, le chiffre correspondant était de 67 %.

Plus du tiers des infirmières et infirmiers de la Nouvelle-Écosse (37 %) ont dit ne pas avoir le temps de répondre aux exigences de leur emploi. À l'échelle du Canada, 45 % d'entre eux ont déclaré la même chose.

Milieu de travail

Les tensions et contraintes au travail surviennent lorsque les exigences psychologiques du travail l'emportent sur la liberté qu'a le travailleur de décider comment accomplir ses tâches.

Près du tiers des infirmières et infirmiers en Nouvelle-Écosse (32 %) ont été classés comme exposés à beaucoup de tensions et contraintes au travail; cette proportion correspond à celle de leurs collègues dans le reste du Canada, mais elle est supérieure à celle de la population active occupée dans son ensemble.

La grande majorité (87 %) des infirmières et infirmiers de la Nouvelle-Écosse ont déclaré entretenir de bonnes relations de travail avec les médecins, à l'instar du personnel infirmier ailleurs. Environ les quatre cinquièmes (81 %) ont affirmé qu'il y avait beaucoup de collaboration entre le personnel infirmier et les médecins.

Les infirmières et infirmiers de la province étaient moins susceptibles d'être insatisfaits de leur travail que ceux de l'ensemble du pays : seulement 9 % se sont dits insatisfaits, contre 12 % à l'échelle nationale.

Santé physique et mentale

Environ 24 % des infirmières et infirmiers de la Nouvelle-Écosse ont déclaré que, dans les six mois ayant précédé l'enquête, ils avaient connu une douleur assez sérieuse pour affecter leur aptitude à faire leur travail. Ce chiffre est semblable à celui du personnel infirmier ailleurs au pays.

À peu près 9 % des membres du personnel infirmier en Nouvelle-Écosse ont souffert de dépression au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Cette proportion est, elle aussi, compatible avec les estimations pour les autres régions du pays.

La proportion des infirmières et infirmiers de la Nouvelle-Écosse qui se sont prévalus d'un congé de maladie au cours de l'année précédente a été supérieure à celle des autres provinces et territoires réunis. En effet, les deux tiers (66 %) ont dit qu'ils se sont absentés pour cause de maladie, comparativement à 61 % dans l'ensemble du Canada.

Les infirmières et infirmiers qui ont pris un congé de maladie se sont absentés en moyenne 17,9 jours en Nouvelle-Écosse, contre 23,9 jours à l'échelle du pays.

Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick comptait environ 10 200 infirmières et infirmiers en 2005, soit 3,2 % du total national.

Environ 95 % du personnel infirmier du Nouveau-Brunswick était composé de femmes (9 700); les hommes (500) représentaient 5 % du personnel.

Les trois quarts du personnel infirmier de la province étaient des infirmières et infirmiers autorisés (IA), ce qui est légèrement inférieur au pourcentage des autres provinces et des territoires réunis. Le pourcentage national était de 79 %.

Les deux tiers du personnel infirmier du Nouveau-Brunswick (66 %) avaient un emploi à temps plein, une proportion bien supérieure à celle du reste du Canada. Pour l'ensemble du Canada, cette proportion était de 61 %.

Comparativement au reste du Canada, les infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick étaient plus susceptibles de déclarer qu'ils faisaient habituellement des heures supplémentaires rémunérées et moins susceptibles de déclarer des heures supplémentaires non rémunérées. Environ 37 % faisaient des heures supplémentaires rémunérées, et 36% faisaient des heures supplémentaires non rémunérées. Ces proportions pour le Canada étaient respectivement de 30 % et de 49 %.

Soins infirmiers

Dans le cadre de l'enquête, on a demandé aux infirmières et infirmiers si selon eux, la qualité des soins fournis dans leur milieu de travail avait changé au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Le quart des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick ont répondu que la qualité des soins s'était détériorée, tout comme ailleurs au Canada.

Mais 12 % pensaient que les soins s'étaient améliorés — une proportion légèrement inférieure à celle du reste du pays. Dans l'ensemble du pays, 16 % des infirmières et infirmiers ont dit qu'il y avait eu amélioration, les proportions variant entre 9 % et 19 %.

On a estimé à 15 % la proportion d'infirmières et d'infirmiers ayant déclaré que dans les 12 mois précédant l'enquête, des patients avaient parfois ou souvent reçu la mauvaise médication ou une mauvaise dose. Cette proportion était légèrement inférieure à celle des autres régions du Canada. À l'échelle nationale, elle s'établissait à 18 %.

Les infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick étaient un peu moins susceptibles de déclarer des blessures causées par des aiguilles ou d'autres objets pointus contaminés. Environ 44 % ont dit avoir subi ce genre de blessure au cours de leur carrière, un pourcentage inférieur à celui du reste du Canada. Pour l'ensemble du pays, ce pourcentage était de 48 %.

Trois infirmières et infirmiers sur dix de cette province (30 %) ont déclaré avoir été agressés physiquement par un patient au cours de l'année précédant l'enquête, soit une proportion similaire à celle du reste du Canada.

Environ 11 % des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick estimaient que leur organisation ne prenait pas suffisamment de précautions pour prévenir la contagion, ce qui est relativement positif comparativement à la proportion dans les autres provinces et les territoires. À l'échelle nationale, c'est dans une proportion de 15 % qu'ils ont exprimé cette préoccupation.

On a également demandé aux infirmières et infirmiers s'ils estimaient qu'ils étaient surchargés de travail; par exemple, s'ils avaient besoin de temps supplémentaire pour terminer leur travail ou s'ils avaient trop de travail pour une seule personne.

Environ 68 % des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick ont dit qu'ils avaient souvent trop de travail pour une personne, comme c'est le cas ailleurs au Canada. La moitié (50 %) des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick ont déclaré que souvent, ils arrivaient tôt et partaient tard pour pouvoir terminer leur travail. Dans le reste du Canada, toutefois, c'était encore plus fréquent. Le pourcentage pour le Canada était de 54 %.

Milieu de travail

Les tensions et contraintes au travail surviennent lorsque les exigences psychologiques du travail l'emportent sur la liberté qu'a le travailleur de décider comment accomplir ses tâches.

Le tiers des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick ont été classés comme ayant un niveau élevé de tensions et contraintes au travail, une proportion comparable à celle du reste du pays, mais plus élevée que chez la population active occupée en général.

Comme les infirmières et infirmiers ailleurs au Canada, la grande majorité (89 %) de ceux du Nouveau-Brunswick ont déclaré avoir de bonnes relations de travail avec les médecins. Quatre sur cinq ont dit qu'il se faisait beaucoup de travail d'équipe entre le personnel infirmier et les médecins.

Les infirmières et infirmiers de cette province étaient proportionnellement moins nombreux à être insatisfaits de leur travail. Seulement 9 % ont déclaré être insatisfaits de leur travail, comparativement 12 % à l'échelle nationale.

Santé physique et mentale

Les infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick étaient un peu plus susceptibles que leurs homologues d'ailleurs d'avoir éprouvé des douleurs assez graves pour qu'elles interfèrent avec leur travail.

En effet, environ 27 % des infirmières et infirmiers de la province ont déclaré avoir ressenti des douleurs qui les ont empêchés de faire leur travail au cours des six mois précédant l'enquête, tandis que cette proportion était de 24 % pour le Canada.

Environ 9 % des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick ont souffert de dépression au cours des 12 mois précédant l'enquête, une proportion comparable à celle des infirmières et infirmiers du reste du pays.

Les infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick étaient proportionnellement un peu plus nombreux à avoir pris des congés en raison de problèmes de santé au cours des 12 mois précédant l'enquête. Un peu moins des deux tiers (65 %) ont déclaré avoir pris des congés, tandis que cette proportion était de 61 % à l'échelle nationale.

Ceux qui ont pris congé pour des raisons de santé ont manqué une moyenne de 18,6 jours de travail, tandis que la moyenne nationale était de 23,9 jours.

Québec

Le Québec comptait environ 77 300 infirmières et infirmiers en 2005, soit le quart de l'effectif national.

À peu près 92 % du personnel infirmier du Québec, soit 70 700 personnes, étaient des femmes. Par contre, les hommes étaient proportionnellement plus nombreux dans la profession qu'ailleurs au pays, avec 8 %, ou à peu près 6 500 personnes.

Le personnel infirmier était relativement jeune au Québec. La moyenne d'âge était de 42,9 ans, soit 1,4 an de moins que la moyenne nationale.

En tout, 80 % des infirmières et infirmiers de la province étaient des infirmiers autorisés (IA); pour l'ensemble du Canada, la proportion était de 79 %.

Près de six infirmières et infirmiers sur dix (59 %) occupaient un emploi à temps plein au Québec, une proportion semblable à celle qui prévalait pour le reste du pays. Pour l'ensemble du Canada, le chiffre était de 61 %.

Les infirmières et infirmiers québécois étaient moins susceptibles (28 %) que leurs collègues ailleurs au Canada de travailler plus de 40 heures par semaine. Dans le reste du Canada, les proportions variaient entre 30 % et 69 %.

Les infirmières et infirmiers québécois étaient à peu près aussi susceptibles que leurs collègues d'ailleurs d'affirmer qu'ils travaillaient habituellement des heures supplémentaires, rémunérées ou non. Environ 31 % ont déclaré qu'ils faisaient habituellement des heures supplémentaires rémunérées et 49 %, qu'ils faisaient des heures supplémentaires non rémunérées. Au Canada, les chiffres correspondants étaient de 30 % et 49 % respectivement.

Par contre, une proportion beaucoup plus élevée d'infirmières et d'infirmiers québécois (61 %) ont affirmé que leur employeur s'attendait à ce qu'ils fassent des heures supplémentaires. Pour l'ensemble du Canada, le chiffre s'établissait à 46 %.

Soins infirmiers

Les infirmières et infirmiers devaient préciser s'ils estimaient que la qualité des soins dispensés dans leur lieu de travail avait changé au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête.

Au Québec, 27 % des infirmières et infirmiers ont dit que les soins s'étaient détériorés et le sixième (17 %), qu'ils s'étaient améliorés. Les chiffres correspondants pour le Canada se rapprochaient de ceux du Québec : 27 % et 16 %.

Plus du quart (27 %) des infirmières et infirmiers québécois ont déclaré qu'au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, les patients avaient parfois ou souvent reçu une mauvaise médication ou une mauvaise dose; il s'agit, et de loin, de la proportion la plus forte au pays. Hors Québec, la proportion correspondante allait de 7 % à Terre-Neuve-et-Labrador à 18 % en Colombie-Britannique.

Le personnel infirmier de la province était moins susceptible d'avoir reçu, à l'occasion ou souvent, des plaintes des patients ou de leur famille. Le tiers (33 %) a affirmé avoir reçu des plaintes, alors que la proportion pour l'ensemble du Canada se situait à 38 %.

Le personnel infirmier du Québec était plus susceptible de signaler que les patients avaient, à l'occasion ou souvent, été blessés à l'occasion d'une chute. En tout, 37 % des infirmières et infirmiers ont déclaré un tel incident, alors que le pourcentage variait entre 15 % et 34 % dans les autres provinces et territoires.

Les membres du personnel infirmier québécois étaient beaucoup plus susceptibles que leurs collègues des autres provinces de s'être blessés avec une aiguille ou un autre objet pointu contaminé. Ainsi, 58 % ont déclaré avoir été blessés de la sorte à un moment donné. Hors Québec, la proportion variait de 40 % à Terre-Neuve-et-Labrador à 47 % en Nouvelle-Écosse.

À peu près 27 % des infirmières et infirmiers du Québec ont déclaré avoir été agressés physiquement par un patient au cours de l'année ayant précédé l'enquête. Cette proportion est un peu plus faible qu'ailleurs au Canada, la proportion nationale s'élevant à 29 %.

Près d'une infirmière ou d'un infirmier sur cinq (19 %) au Québec estimait que son organisation ne prenait pas suffisamment de précautions pour empêcher la contagion, ce qui dépasse de loin la proportion pour le reste du pays. À l'échelle nationale, le chiffre correspondant s'établissait à 15 %.

Les infirmières et infirmiers du Québec étaient un peu moins susceptibles que leurs collègues des autres régions du pays de se dire préoccupés du risque de contracter une maladie infectieuse grave au travail. Moins de la moitié (45 %) ont exprimé cette crainte. Pour l'ensemble du Canada, la proportion se situait à 48 %.

L'enquête prévoyait aussi des questions conçues pour déterminer dans quelle mesure le personnel infirmier se sentait surchargé au travail. Les infirmières et infirmiers québécois étaient proportionnellement plus nombreux (70 %) que leurs collègues dans l'ensemble du Canada (67 %) à affirmer qu'ils avaient souvent trop de travail pour une seule personne.

De plus, les infirmières et infirmiers du Québec étaient plus nombreux (62 %) à déclarer avoir trop de travail à faire pour bien le faire que leurs collègues à l'échelle nationale (57 %). En outre, ils étaient plus susceptibles (59 %) que leurs collègues (54 % à l'échelle du Canada) de déclarer qu'ils arrivaient souvent plus tôt ou qu'ils restaient plus tard pour faire le travail.

Milieu de travail

Les tensions et contraintes au travail surviennent lorsque les exigences psychologiques du travail l'emportent sur la liberté qu'a le travailleur de décider comment accomplir ses tâches.

Au Québec, seulement 24 % des infirmières et infirmiers étaient considérés comme exposés à beaucoup de tensions et contraintes au travail, ce qui représente l'une des proportions les plus faibles au pays. Ailleurs, le chiffre correspondant pouvait atteindre 37 %, mais la proportion se situait à 31 % au Canada.

Environ la moitié (51 %) des membres du personnel infirmier au Québec ont déclaré que leur emploi était très exigeant sur le plan physique. Dans le reste du Canada, les proportions étaient plus élevées, allant de 62 % dans les territoires à 78 % à Terre-Neuve-et-Labrador.

Alors qu'une forte proportion des infirmières et infirmiers du Québec (84 %) affirmait entretenir de bonnes relations de travail avec les médecins, elle était plus faible que dans le reste du pays. Pour l'ensemble du Canada, le chiffre correspondant était de 87 %.

Au Québec, les trois quarts des infirmières et infirmiers (75 %) ont déclaré qu'il y avait une belle collaboration entre le personnel infirmier et les médecins, mais ici encore, la proportion était plus faible qu'ailleurs au pays (81 % pour l'ensemble du Canada).

Environ 13 % des infirmières et infirmiers du Québec se sont dits insatisfaits de leur emploi, contre 12 % à l'échelle nationale.

Santé physique et mentale

Les infirmières et infirmiers du Québec étaient moins susceptibles que leurs collègues du reste du pays de ressentir des douleurs qui affectaient leur travail.

Seulement le cinquième (20 %) des membres du personnel infirmier du Québec ont déclaré avoir ressenti une douleur assez sérieuse pour affecter leur aptitude à s'acquitter de leurs tâches dans les six mois ayant précédé l'enquête. Pour l'ensemble du Canada, la proportion s'élevait à 24 %, avec des pointes allant jusqu'à 31 %.

Par contre, 11 % des infirmières et infirmiers du Québec ont souffert de dépression au cours de l'année ayant précédé l'enquête. Cette proportion est supérieure à celle du reste du pays (9 % pour le Canada dans son ensemble).

Environ 48 % des infirmières et infirmiers ont affirmé avoir pris un congé de maladie au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, ce qui représente une proportion plus faible qu'ailleurs (61 % à l'échelle nationale).

Les membres du personnel infirmier québécois qui se sont prévalus d'un congé de maladie se sont absentés en moyenne 44,0 jours. Hors Québec, la moyenne variait entre 13,0 jours et 20,6 jours.

Parmi tous les membres du personnel infirmier québécois, l'absence moyenne était de 21 jours. Pour l'ensemble du Canada, le chiffre correspondant était de 14,5 jours.

Ontario

L'Ontario comptait environ 113 000 infirmières et infirmiers en 2005, soit plus du tiers (36 %) du total national.

Environ 96 % du personnel infirmier de l'Ontario était composé de femmes (108 500); les hommes (4 500) représentaient 4 % du personnel.

Environ les quatre cinquièmes (79 %) du personnel infirmier de la province étaient des infirmières et infirmiers autorisés (IA).

En Ontario, le personnel infirmier avait une moyenne d'âge de 44,8 ans. Il était donc légèrement plus âgé que le personnel de l'ensemble du pays, dont la moyenne d'âge était de 44,3 ans.

Par rapport au personnel infirmier employé ailleurs, les infirmières et infirmiers de l'Ontario étaient plus susceptibles d'avoir un emploi permanent. En effet, environ 88 % d'entre eux avaient un emploi permanent, tandis que la proportion à l'échelle nationale était de 84 %.

Environ les deux tiers du personnel infirmier de l'Ontario (66 %) avaient un emploi à temps plein, une proportion légèrement supérieure à celle du reste du Canada. Pour l'ensemble du Canada, cette proportion était de 61 %.

Les infirmières et infirmiers de l'Ontario étaient plus susceptibles de faire des heures supplémentaires non rémunérées et moins susceptibles de faire des heures supplémentaires rémunérées. Plus de la moitié (51 %) ont déclaré qu'ils faisaient habituellement des heures supplémentaires non rémunérées, tandis que 27 % ont déclaré faire des heures supplémentaires rémunérées. Pour l'ensemble du Canada, ces proportions étaient de 49 % et 30 % respectivement.

Il était beaucoup moins courant pour les infirmières et infirmiers de l'Ontario d'être visés par un contrat collectif de travail ou une convention collective. Moins des trois quarts (73 %) ont déclaré être affiliés à un syndicat. Ailleurs au Canada, cette proportion variait entre 83 % et 92 %.

Les infirmières et infirmiers de l'Ontario étaient plus susceptibles de travailler plus de 40 heures par semaine. Un peu plus de quatre sur dix d'entre eux (41 %) ont déclaré qu'ils travaillaient habituellement plus de 40 heures. Cette proportion pour le Canada s'établissait à 37 %.

Soins infirmiers

Dans le cadre de l'enquête, on a demandé aux infirmières et infirmiers si selon eux, la qualité des soins fournis dans leur milieu de travail avait changé au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Plus du quart (26 %) des infirmières et infirmiers de l'Ontario ont déclaré que la qualité des soins s'était détériorée, tout comme ailleurs au Canada.

Mais environ 17 % ont dit que les soins s'étaient améliorés. Dans l'ensemble du pays, 16 % des infirmières et infirmiers ont dit qu'il y avait eu amélioration, les proportions variant entre 9 % et 19 %.

En Ontario, 14 % des infirmières et infirmiers ont déclaré que dans les 12 mois précédant l'enquête, des patients avaient parfois ou souvent reçu une mauvaise médication ou une mauvaise dose. C'est un taux relativement positif, si on le compare avec celui du reste du pays, qui s'établissait à 18 %.

Les infirmières et infirmiers de l'Ontario étaient moins susceptibles de déclarer des blessures causées par des aiguilles ou d'autres objets pointus contaminés. Environ 45 % ont dit avoir subi ce

genre de blessure au cours de leur carrière. Pour l'ensemble du pays, ce pourcentage était de 48 %.

Les infirmières et infirmiers de l'Ontario étaient un peu moins susceptibles que leurs homologues du reste du Canada d'exprimer des inquiétudes quant à la capacité de leur organisation de contrôler la flambée d'une maladie infectieuse. Un peu moins de la moitié (49 %) ont exprimé cette inquiétude. À l'échelle nationale, cette proportion était de 51 %.

On a également demandé aux infirmières et infirmiers s'ils estimaient qu'ils étaient surchargés de travail; par exemple, s'ils avaient besoin de temps supplémentaire pour terminer leur travail ou s'ils avaient trop de travail pour une seule personne.

Plus des deux tiers (68 %) des infirmières et infirmiers de l'Ontario ont dit qu'ils avaient souvent trop de travail pour une personne, comme ailleurs au Canada.

Environ 64% d'entre eux ont déclaré qu'ils travaillaient sans prendre de pauses afin de pouvoir terminer le travail assigné. Cette proportion était de 62 % à l'échelle nationale.

Milieu de travail

Les tensions et contraintes au travail surviennent lorsque les exigences psychologiques du travail l'emportent sur la liberté qu'a le travailleur de décider comment accomplir ses tâches.

En Ontario, près du tiers (33 %) des infirmières et infirmiers ont été classés comme ayant un niveau élevé de tensions et contraintes au travail. Ce chiffre était de 31 % pour l'ensemble du personnel infirmier.

Près des deux tiers des infirmières et infirmiers de l'Ontario (65 %) ont déclaré que leur travail était très exigeant physiquement, un taux légèrement plus élevé que pour le reste du Canada et considérablement plus élevé que pour la population active occupée en général. Pour l'ensemble du personnel infirmier du Canada, ce taux s'établissait à 62 %.

Comme c'est le cas pour l'ensemble du personnel infirmier du Canada, une proportion élevée des infirmières et infirmiers de l'Ontario estimaient avoir une relation positive de travail avec les médecins. La vaste majorité (87 %) d'entre eux ont déclaré avoir de bonnes relations de travail. Et plus des quatre cinquièmes (82 %) ont déclaré qu'il se faisait beaucoup de travail d'équipe entre le personnel infirmier et les médecins.

Santé physique et mentale

Un peu moins du quart (23 %) des infirmières et infirmiers de l'Ontario ont déclaré avoir éprouvé des douleurs assez graves pour nuire à leur capacité de faire leur travail au cours des six mois précédant l'enquête. Cette proportion était similaire à celle des infirmières et infirmiers du reste du pays.

Un peu moins du tiers (32 %) des infirmières et infirmiers de l'Ontario ont déclaré qu'en raison de leur état de santé physique, il leur avait été difficile de s'acquitter de leur charge de travail au cours du mois précédant l'enquête. En outre, 19 % attribuaient ces difficultés à leur santé mentale. Ces proportions sont comparables à celles du reste du Canada.

Un peu plus de six sur dix (63 %) infirmières et infirmiers de l'Ontario avaient pris des congés pour des raisons de santé au cours des 12 mois précédant l'enquête. Cette situation est similaire à celle des infirmières et infirmiers de l'extérieur de l'Ontario.

Ceux qui ont pris congé pour des raisons de santé ont manqué une moyenne de 20,6 jours de travail, tandis que la moyenne nationale était de 23,9 jours.

Manitoba

En 2005, le Manitoba comptait environ 14 000 infirmières et infirmiers, soit environ 4,5 % du total national.

Le personnel infirmier du Manitoba était composé d'environ 93 % de femmes, soit 13 000, et de 7 % d'hommes, soit 1 000.

Un peu plus des trois quarts (77 %) du personnel infirmier de la province étaient des infirmières et infirmiers autorisés (IA), pourcentage un peu plus faible que dans les autres provinces et territoires regroupés. Au Canada dans son ensemble, la proportion d'IA était de 79 %.

La moitié seulement du personnel infirmier du Manitoba (50 %) était employée à temps plein, soit un pourcentage plus faible que dans le reste du pays. Le taux national était de 61 %.

Faire des heures supplémentaires non rémunérées était un phénomène plus fréquent au Manitoba qu'ailleurs. Plus de la moitié des infirmières et infirmiers (52 %) ont dit faire habituellement des heures supplémentaires non rémunérées. La moyenne nationale était de 49 %.

Soins infirmiers

On a demandé aux infirmières et infirmiers qui ont participé à l'enquête si, à leur avis, la qualité des soins prodigués à leur lieu de travail avait changé au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête.

Plus du quart des infirmières et infirmiers (26 %) pensaient que la qualité des soins s'était détériorée, proportion semblable à celle enregistrée dans le reste du pays. Le chiffre pour le Canada était de 27 %.

Environ 16 % des infirmières et infirmiers du Manitoba ont dit que les soins s'étaient améliorés, résultat également en harmonie avec la proportion observée ailleurs.

Au Manitoba, 31 % des infirmières et infirmiers pensaient que la dotation en personnel était inadéquate durant leur dernier quart de travail, proportion plus élevée qu'ailleurs au Canada. À l'échelle nationale, 38 % des infirmières et infirmiers avaient cette impression.

Au Manitoba, 14 % des infirmières et infirmiers ont dit qu'au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête, il était arrivé occasionnellement ou fréquemment qu'un patient ne reçoive pas la bonne médication ou la bonne dose. Cette proportion était un peu plus faible que pour le reste du pays dans son ensemble. En dehors du Manitoba, la proportion d'infirmières et infirmiers ayant déclaré des erreurs de médication variait de 7 % à Terre-Neuve-et-Labrador à 27 % au Québec. La moyenne nationale était de 18 %.

Les infirmières et infirmiers manitobains étaient plus susceptibles que les autres de déclarer qu'au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête, ils avaient été agressés physiquement par un patient. Près du tiers (33 %) ont fait état d'une agression physique. La moyenne pour le Canada était de 29 %.

Les infirmières et infirmiers manitobains étaient aussi plus susceptibles de dire qu'ils avaient été l'objet de violence émotionnelle de la part d'un patient l'année qui a précédé l'enquête. Au Manitoba, 49 % d'entre eux ont mentionné ce genre de violence, tandis que la moyenne était de 44 % pour le Canada.

La proportion d'infirmières et infirmiers ayant des réserves quant à la capacité de leur organisme de maîtriser une flambée de maladie infectieuse était plus élevée au Manitoba (57 %) qu'ailleurs. La proportion pour le Canada dans son ensemble était de 51 %.

Milieu de travail

Les tensions et contraintes au travail surviennent lorsque les exigences psychologiques du travail l'emportent sur la liberté qu'a le travailleur de décider comment accomplir ses tâches.

Au Manitoba, trois membres du personnel infirmier sur dix (30 %) se classaient dans la catégorie des personnes soumises à des tensions et des contraintes intenses au travail. Cette proportion est comparable à celle observée pour les infirmières et infirmiers dans le reste du pays.

Une proportion très élevée d'infirmières et infirmiers du Manitoba voyaient positivement leurs relations de travail avec les médecins. Neuf sur dix (90 %) ont dit qu'ils avaient de bonnes relations de travail. La moyenne nationale était de 87 %.

En outre, 9 % seulement des infirmières et infirmiers du Manitoba ont dit être insatisfaits de leur travail, proportion plus faible que celle enregistrée ailleurs au Canada. La moyenne nationale était de 12 %.

Santé physique et mentale

Les membres du personnel infirmier du Manitoba étaient nettement plus susceptibles que ceux du reste du pays d'avoir éprouvé des douleurs nuisant à l'exécution de leur travail.

Environ 28 % du personnel infirmier de la province a déclaré qu'au cours des six mois qui ont précédé l'enquête, ils avaient éprouvé des douleurs suffisamment graves pour entraver leur capacité de faire leur travail infirmier. Le taux national était de 24 %.

Les infirmières et infirmiers du Manitoba étaient plus susceptibles que le personnel infirmier travaillant ailleurs de déclarer qu'à cause de leur état de santé mentale, ils avaient eu de la difficulté à assumer leur charge de travail au cours des quatre semaines qui ont précédé l'enquête. Environ 23 % ont mentionné ce problème. La proportion pour le Canada était de 18 %.

Un peu plus des deux tiers des infirmières et infirmiers du Manitoba (68 %) s'étaient absentés du travail à cause d'un problème de santé au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête, proportion plus élevée que partout ailleurs au Canada. Le taux national était de 61 %.

Toutefois, le personnel infirmier de la province qui avait pris congé pour des raisons de santé s'était absenté, en moyenne, 14,3 jours, l'un des nombres moyens les plus faibles au Canada. Pour le Canada dans son ensemble, le nombre moyen de jours d'absence des infirmières et infirmiers était de 23,9 jours.

Saskatchewan

En 2005, la Saskatchewan comptait environ 11 400 infirmières et infirmiers, soit environ 4 % du total national.

Le personnel infirmier de la Saskatchewan était composé d'environ 96 % de femmes, soit 10 900, et de 4 % d'hommes, soit 500.

Un peu moins des trois quarts (73 %) du personnel infirmier de la province étaient des infirmières et infirmiers autorisés (IA), pourcentage plus faible que dans les autres provinces et territoires regroupés. La moyenne nationale était de 79 %.

Environ 63 % des infirmières et infirmiers de la Saskatchewan avaient un emploi à temps plein, proportion semblable à celle observée pour le reste du pays. La moyenne nationale était de 61 %.

Avoir plus d'un emploi était une situation plus fréquente chez les infirmières et infirmiers de la Saskatchewan que chez ceux travaillant ailleurs au Canada. Plus d'un sur quatre (27 %) ont déclaré avoir au moins deux emplois. À l'échelle nationale, le chiffre était de 19 %.

Travailler de longues heures, c'est-à-dire plus de 40 heures par semaine, était une situation plus fréquente parmi le personnel infirmier de la Saskatchewan que du reste du pays. Environ 45 % des infirmières et infirmiers de la province travaillaient de longues heures. Pour le Canada dans son ensemble, la proportion était de 37 %.

Soins infirmiers

On a posé aux infirmières et infirmiers qui ont participé à l'enquête des questions sur la qualité des soins prodigués durant leur dernier quart de travail. En Saskatchewan, environ 6 % du personnel infirmier a reconnu qu'il n'avait prodigué que des soins passables ou médiocres, proportion plus élevée que celle observée ailleurs au Canada. Le pourcentage pour l'ensemble du personnel infirmier du Canada était de 4 %.

On a également demandé aux infirmières et infirmiers si, à leur avis, la qualité des soins prodigués à leur lieu de travail avait changé au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête.

Près de trois infirmières et infirmiers sur dix (29 %) estimaient que la qualité des soins s'était détériorée. Pour l'ensemble du Canada, la proportion correspondante était de 27 %, variant de 15 % à l'Île-du-Prince-Édouard à 35 % en Colombie-Britannique.

Seulement 12 % du personnel infirmier de la Saskatchewan a déclaré que la qualité des soins s'était améliorée, proportion plus faible que celle enregistrée ailleurs. Le chiffre pour l'ensemble du Canada était de 16 %.

En Saskatchewan, 16 % des infirmières et infirmiers ont dit qu'au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête, il était arrivé occasionnellement ou fréquemment qu'un patient ne reçoive pas la bonne médication ou la bonne dose. Cette proportion est semblable à l'estimation pour le reste du pays dans son ensemble. D'un bout à l'autre du Canada, la proportion d'infirmières et infirmiers ayant déclaré des erreurs de médication variait de 7 % à Terre-Neuve-et-Labrador à 27 % au Québec.

Les infirmières et infirmiers de la Saskatchewan étaient, toutes proportions gardées, un peu plus nombreux qu'ailleurs à déclarer une blessure subie au travail. Plus d'un sur dix (11 %) a dit s'être blessé à l'occasion ou fréquemment au travail. Pour l'ensemble du Canada, la proportion était de 9 %.

Les infirmières et infirmiers de la Saskatchewan étaient un peu moins susceptibles que ceux travaillant ailleurs au Canada de déclarer des blessures causées par des aiguilles ou d'autres

objets pointus contaminés. Environ 44 % ont dit avoir subi une blessure de ce genre à un moment donné de leur carrière. La proportion pour le Canada était de 48 %.

Près du tiers (32 %) du personnel infirmier de la Saskatchewan a dit avoir été agressé physiquement par un patient l'année qui a précédé l'enquête. Cette proportion était plus élevée que celle enregistrée ailleurs au Canada. La moyenne nationale était de 29 %.

Plus de la moitié des infirmières et infirmiers de la Saskatchewan (52 %) ont déclaré avoir été l'objet de violence émotionnelle de la part d'un patient l'année qui a précédé l'enquête. Pour l'ensemble du Canada, la proportion était de 44 %.

Les infirmières et infirmiers de la Saskatchewan étaient moins susceptibles que ceux et celles travaillant ailleurs au Canada de s'inquiéter de la capacité qu'a leur organisme de maîtriser une flambée de maladie infectieuse. Environ 57 % ont dit s'en inquiéter. La proportion nationale était de 51 %.

Milieu de travail

Les tensions et contraintes au travail peuvent résulter du fait que les demandes psychologiques d'un emploi surpassent la liberté qu'a le travailleur de décider comment faire son travail.

En Saskatchewan, 37 % du personnel infirmier se classait dans la catégorie des personnes éprouvant des tensions et des contraintes intenses au travail, proportion plus élevée que partout ailleurs. Le chiffre national était de 31 %, tandis que les proportions en dehors de la province variaient de 22 % à 35 %.

Comme cela était le cas du personnel infirmier partout au Canada, une proportion élevée d'infirmières et infirmiers de la Saskatchewan jugeaient positivement leurs relations de travail avec les médecins. La grande majorité (88 %) a dit entretenir de bonnes relations. En outre, plus des quatre cinquièmes (82 %) ont fait part d'une quantité importante de travail en équipe fait par le personnel infirmier et les médecins.

Un membre sur huit (12 %) du personnel infirmier de la Saskatchewan s'est dit insatisfait de son travail. La proportion nationale était aussi de 12 %.

Santé physique et mentale

Les infirmières et infirmiers de la Saskatchewan étaient, toutes proportions gardées, un peu plus nombreux qu'ailleurs au Canada à avoir éprouvé des douleurs nuisant à l'exécution de leur travail.

Plus du quart (27 %) des infirmières et infirmiers de la province ont dit avoir éprouvé une douleur suffisamment grave pour affecter leur capacité de faire leur travail au cours des six mois qui ont précédé l'enquête. Pour l'ensemble du Canada, la proportion était de 24 %.

Comparativement au personnel infirmier travaillant ailleurs au Canada, les infirmières et infirmiers de la Saskatchewan étaient plus susceptibles de déclarer qu'à cause de leur état de santé mentale, ils avaient eu de la difficulté à assumer leur charge de travail le mois qui a précédé l'enquête. Plus du cinquième (22 %) ont mentionné ce problème. La moyenne nationale était de 18 %.

Sept membres du personnel infirmier de la Saskatchewan sur dix (71 %) avaient pris congé à cause d'un problème de santé au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête. Cette proportion était plus élevée que celle observée ailleurs au Canada. De l'ensemble des infirmières et infirmiers du Canada, 61 % avaient pris congé pour des raisons de santé.

Cependant, les infirmières et infirmiers de la Saskatchewan qui avaient pris congé pour des raisons de santé s'étaient absentés, en moyenne, 18,1 jours. La moyenne nationale était de 23,9 jours.

Alberta

En 2005, l'Alberta comptait environ 31 900 infirmières et infirmiers, soit environ 10 % du total national.

Le personnel infirmier de l'Alberta était composé d'environ 96 % de femmes, soit 30 700, et de 4 % d'hommes, soit 1 200.

Les quatre cinquièmes (80 %) du personnel infirmier de la province étaient des infirmières et infirmiers autorisés (IA), soit un peu moins que le pourcentage dans les autres provinces et territoires regroupés. La moyenne nationale était de 79 %.

Seulement 47 % du personnel infirmier de l'Alberta a déclaré travailler à temps plein, proportion sensiblement plus faible qu'ailleurs au Canada. La moyenne nationale était de 61 %.

Plus de la moitié des infirmières et infirmiers de l'Alberta (53 %) ont dit faire habituellement des heures supplémentaires non rémunérées, proportion plus élevée que partout ailleurs. Au niveau du Canada, 49 % du personnel infirmier ont dit faire habituellement des heures supplémentaires non rémunérées.

Les infirmières et infirmiers de l'Alberta étaient également plus susceptibles de faire des heures supplémentaires rémunérées. Un peu plus du tiers (34 %) ont dit faire habituellement des heures supplémentaires rémunérées. À l'échelle nationale, la proportion était de 30 %.

Soins infirmiers

On a demandé aux infirmières et infirmiers qui ont participé à l'enquête si, à leur avis, la qualité des soins prodigués à leur lieu de travail avait changé au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête.

Un peu plus du quart (24 %) ont dit que la qualité des soins s'était détériorée, soit à peu près la même proportion que pour le reste du Canada. Hors de l'Alberta, la proportion variait de 15 % à l'Île-du-Prince-Édouard à 35 % en Colombie-Britannique.

Environ 16 % du personnel infirmier de l'Alberta a déclaré que la qualité des soins s'était améliorée, proportion en harmonie avec celle observée pour le reste du pays.

En Alberta, 26 % des infirmières et infirmiers ont dit qu'au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête, il était arrivé occasionnellement ou fréquemment que des patients se blessent lors d'une chute. Cette proportion était plus faible que celle enregistrée dans d'autres régions du pays. À l'échelle nationale, le chiffre était de 31 %.

Un quart (25 %) du personnel infirmier de l'Alberta a déclaré avoir été agressé physiquement par un patient au cours de l'année qui a précédé l'enquête, proportion plus faible que partout ailleurs dans le pays. Pour l'ensemble des infirmières et infirmiers du Canada, la proportion était de 29 %.

En revanche, les infirmières et infirmiers de l'Alberta étaient, proportionnellement, un peu plus nombreux à déclarer avoir été l'objet de violence émotionnelle infligée par des patients. Près de la moitié du personnel infirmier (47 %) a déclaré avoir été victime de violence émotionnelle de la part de patients. La moyenne nationale était de 44 %.

Les infirmières et infirmiers de l'Alberta étaient moins susceptibles que leurs homologues du reste du pays de penser que leur organisme ne prenait pas suffisamment de précautions pour prévenir la propagation des maladies. Environ 12 % partageaient cette opinion. Le taux national était de 15 %.

Ils étaient également moins susceptibles de s'inquiéter de leur propre risque de contracter une maladie infectieuse au travail. Environ 45 % ont dit avoir cette crainte. La proportion pour l'ensemble du Canada était de 48 %.

L'enquête visait aussi à évaluer si le personnel infirmier pensait être surchargé de travail; on leur a demandé, par exemple, si du temps supplémentaire était nécessaire pour finir le travail ou s'il y avait tout simplement trop de travail pour une personne.

Une proportion importante d'infirmières et infirmiers albertains (60 %) ont dit qu'il y avait souvent trop de travail pour une personne. Cependant, le personnel infirmier travaillant ailleurs au Canada était encore plus susceptible de mentionner ce problème. La moyenne nationale était de 67 %.

De même, une proportion plus faible d'infirmières et infirmiers de l'Alberta (37 %) ont dit ne pas avoir suffisamment de temps pour accomplir tout ce qui était attendu d'eux dans leur travail. La moyenne nationale était de 45 %.

Milieu de travail

Une forte proportion d'infirmières et infirmiers albertains jugeaient positivement leurs relations de travail avec les médecins. La grande majorité (91 %) a dit entretenir avec ces derniers de bonnes relations de travail. Environ 84 % ont déclaré qu'une quantité importante de travail était fait en équipe par le personnel infirmier et les médecins.

Seulement 8 % du personnel infirmier de l'Alberta était insatisfait de leur travail, proportion plus faible que celle enregistrée pour le reste du pays dans son ensemble. À l'échelle nationale, un membre sur huit (12 %) du personnel infirmier était insatisfait de son travail.

Santé physique et mentale

Près des deux tiers (65 %) des infirmières et infirmiers de l'Alberta avaient pris congé pour des raisons de santé l'année qui a précédé l'enquête, proportion un peu plus élevée qu'ailleurs au Canada. La moyenne nationale était de 61 %.

Les infirmières et infirmiers de l'Alberta qui avaient pris congé pour des raisons de santé s'étaient absentés, en moyenne, 18,8 jours. La moyenne nationale était de 23,9 jours.

Colombie-Britannique

En 2005, il y avait environ 34 200 infirmières et infirmiers en Colombie-Britannique, soit 11 % du total national.

Environ 94 % des infirmières et infirmiers de la Colombie-Britannique étaient des femmes (32 200 infirmières) et 6 % étaient des hommes (environ 1 900 infirmiers).

À peu près les quatre cinquièmes (81 %) des infirmières et infirmiers de la province étaient des infirmières et infirmiers autorisés (IA), un plus grand pourcentage que celui des autres provinces et territoires mis ensemble. Le pourcentage national d'infirmières et infirmiers autorisés correspondant était de 79 %.

Parmi les infirmières et infirmiers de la Colombie-Britannique, six personnes sur dix (61 %) ont déclaré avoir des emplois à temps plein. Le pourcentage national correspondait aussi à 61 %; à l'extérieur de la Colombie-Britannique, les pourcentages variaient entre 47 % et 78 %.

Le fait d'avoir plus d'un emploi était plus fréquent en Colombie-Britannique qu'ailleurs au Canada. Plus d'un quart (26 %) des infirmières et infirmiers de la Colombie-Britannique avaient deux emplois ou plus. Le pourcentage national correspondant était de 19 %.

Les infirmières et infirmiers de la Colombie-Britannique étaient plus susceptibles de travailler de longues heures, c'est-à-dire plus de 40 heures par semaine. Plus de quatre infirmières et infirmiers sur dix (42 %) travaillaient habituellement de longues heures. À l'échelon national, 37 % des infirmières et infirmiers ont déclaré travailler de longues heures.

Les infirmières et infirmiers de la Colombie-Britannique étaient beaucoup plus susceptibles que leurs collègues ailleurs au Canada de recevoir un avis préalable de leurs heures de travail. Environ 70 % des infirmières et infirmiers ont déclaré qu'ils connaissaient toujours leur horaire de travail hebdomadaire à l'avance. Ailleurs au Canada, le pourcentage variait entre 41 % et 58 %.

Soins infirmiers

Dans le cadre de l'enquête, on a demandé aux infirmières et aux infirmiers ce qu'ils pensaient de la qualité des soins dispensés pendant leur dernier quart de travail. Environ 16 % des répondants de la Colombie-Britannique ont admis que leur équipe de soins infirmiers avait dispensé des soins passables ou médiocres, la plus grande proportion au pays. Le pourcentage national se chiffrait à 12 %.

On leur a aussi demandé s'ils pensaient que la qualité des soins dispensés dans leur lieu de travail avait changé au cours des 12 mois précédant l'enquête.

En Colombie-Britannique, plus d'un tiers (35 %) du personnel infirmier a affirmé que la qualité des soins s'était détériorée — de loin la plus grande proportion au Canada. À l'extérieur de la Colombie-Britannique, les proportions variaient entre 15 % et 29 %.

Plus d'un sixième des infirmières et infirmiers de la Colombie-Britannique (18 %) ont affirmé qu'au cours des 12 mois précédant l'enquête, des patients avaient reçu occasionnellement ou fréquemment, une mauvaise médication ou une mauvaise dose, ce qui est à peu près comparable au reste du pays.

Environ 12 % des infirmières et infirmiers de la Colombie-Britannique ont déclaré qu'ils s'étaient occasionnellement ou fréquemment blessés au travail au cours de la dernière année, la plus grande proportion au pays. La proportion nationale correspondait à 9 %.

Presque un tiers (32 %) des infirmières et infirmiers de la Colombie-Britannique ont affirmé avoir été agressés physiquement par un patient au cours de l'année précédant l'enquête. Le pourcentage national était de 29 %.

Les infirmières et infirmiers de la Colombie-Britannique étaient légèrement plus susceptibles que leurs collègues d'ailleurs d'avoir l'impression que leur organisation ne prenait pas les précautions suffisantes pour prévenir la propagation de la contagion. Environ 17 % des répondants ont déclaré être de cet avis. Le pourcentage national était de 15 %.

Ils étaient aussi plus susceptibles d'exprimer des préoccupations sur le risque de contracter une maladie infectieuse dans leur lieu de travail. Plus de la moitié (53 %) des répondants ont exprimé cette préoccupation. Le pourcentage pour le Canada était de 48 %.

Milieu de travail

Les tensions et contraintes au travail surviennent lorsque les exigences psychologiques du travail l'emportent sur la liberté qu'a le travailleur de décider comment accomplir ses tâches.

En comparaison de la situation ailleurs au Canada, les infirmières et infirmiers de la Colombie-Britannique étaient plus susceptibles d'être classés comme subissant un niveau élevé de tensions et contraintes au travail (34 %). Le pourcentage national était de 31 %, variant entre 22 % et 37 %.

Une grande proportion du personnel infirmier de la Colombie-Britannique avait une impression positive de ses relations de travail avec les médecins. La grande majorité (90 %) a affirmé avoir de bonnes relations de travail. Environ 85 % des répondants ont déclaré qu'il y avait beaucoup de travail d'équipe entre le personnel infirmier et les médecins.

Santé physique et mentale

En comparaison de leurs collègues ailleurs au pays, les infirmières et infirmiers en Colombie-Britannique étaient quelque peu plus susceptibles d'avoir souffert d'une douleur assez grave pour nuire à leur capacité d'effectuer leur travail.

Parmi le personnel infirmier de cette province, plus d'une personne sur quatre (26 %) a déclaré avoir souffert d'une douleur qui a nui à sa capacité de travailler au cours de l'année précédant l'enquête. Le pourcentage correspondant pour tous les infirmières et infirmiers du Canada était de 24 %.

Parmi le personnel infirmier de la Colombie-Britannique, une personne sur six (16 %) avait pris congé en raison d'un problème de santé mentale au cours des 12 mois précédant l'enquête, la proportion la plus élevée au Canada. Le pourcentage national était de 12 %.

Les infirmières et infirmiers de la Colombie-Britannique qui se sont absentés pour des raisons de santé ont manqué en moyenne 18,3 jours de travail. La moyenne nationale était de 23,9 jours.

Les territoires

Dans l'ensemble des trois territoires — le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut — il y avait environ 1 300 infirmières et infirmiers en 2005, soit 0,4 % du total national. La majorité, c'est-à-dire 1 200 personnes, étaient des femmes.

Environ 85 % des infirmières et infirmiers des territoires étaient des infirmières ou des infirmiers autorisés (IA), un pourcentage plus élevé que celui de l'ensemble des provinces. Le pourcentage national était de 79 %.

Parmi les infirmières et infirmiers des territoires, sept personnes sur dix (70 %) ont déclaré avoir un emploi à temps plein, un pourcentage bien au-dessus de celui du reste du Canada. À l'échelon national, 61 % des infirmières et infirmiers ont déclaré être employés à temps plein.

Les infirmières et infirmiers étaient beaucoup plus susceptibles de faire des heures supplémentaires. Presque six répondants sur 10 (57 %) ont déclaré qu'ils faisaient habituellement des heures supplémentaires rémunérées, lesquelles correspondaient à une moyenne de 13,2 heures par semaine. Ailleurs au Canada, les proportions d'infirmières et d'infirmiers qui ont déclaré des heures supplémentaires rémunérées variaient entre 25 % et 37 %.

Les infirmières et infirmiers des territoires étaient aussi beaucoup plus susceptibles de travailler de longues heures, c'est-à-dire plus de 40 heures par semaine. Près de sept répondants sur dix (69 %) travaillent habituellement de longues heures. À l'échelon national, 37 % des infirmières et infirmiers ont déclaré travailler de longues heures.

Soins infirmiers

Dans le cadre de l'enquête, on a demandé aux infirmières et infirmiers s'ils pensaient que la qualité des soins dispensés dans leur lieu de travail avait changé au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Dans les territoires, environ un cinquième (20 %) du personnel infirmier a affirmé que les soins s'étaient détériorés, l'une des plus faibles proportions au Canada. Dans l'ensemble du Canada, les proportions variaient entre 15 % et 35 %. Le pourcentage national était de 27 %.

Par ailleurs, environ 19 % des infirmières et des infirmiers des territoires ont affirmé que la qualité des soins s'était améliorée. Le pourcentage pour le Canada était de 16 %.

Environ 12 % des infirmières et infirmiers des territoires ont affirmé qu'au cours des 12 mois précédant l'enquête, des patients avaient reçu, occasionnellement ou fréquemment, une mauvaise médication ou une mauvaise dose; ce qui correspond à l'une des plus faibles proportions au pays. À l'échelon national, 18 % des infirmières et infirmiers ont déclaré de telles erreurs.

Les infirmières et infirmiers des territoires étaient beaucoup moins susceptibles que leurs collègues ailleurs au Canada de déclarer que des patients s'étaient blessés en tombant au cours des 12 mois précédant l'enquête; seulement 15 % ont déclaré des chutes occasionnelles ou fréquentes. À l'échelon national, 31 % des infirmières et infirmiers ont déclaré de tels incidents.

Environ 45 % des infirmières et infirmiers des territoires ont déclaré s'être blessés avec des aiguilles ou d'autres objets pointus contaminés à un moment donné dans leur carrière. Environ 10 % des répondants ont déclaré s'être blessés de cette façon au cours des 12 mois précédant l'enquête. Les proportions étaient semblables dans le reste du Canada.

Juste un peu plus d'un quart (27 %) des infirmières et infirmiers des territoires ont affirmé avoir été agressés physiquement par un patient au cours de l'année précédant l'enquête, ce qui est comparable aux autres régions du Canada.

Les infirmières et infirmiers des territoires ont déclaré beaucoup plus fréquemment avoir été victimes de violence psychologique de la part de patients, alors que 59 % ont déclaré avoir été victimes d'une telle violence. À l'échelon national, le pourcentage était de 44 %, les estimations provinciales variant entre 35 % et 52 %.

L'enquête a aussi mesuré l'impression des infirmières et infirmiers d'être surchargés de travail; par exemple, s'ils avaient besoin de temps supplémentaire pour terminer leur travail ou s'il y avait trop de travail pour une personne.

Dans les territoires, près de six répondants sur dix (59 %) ont déclaré qu'il y avait souvent trop de travail pour une personne. Cependant, ce pourcentage était un peu plus faible que celui du reste du Canada. Le pourcentage national était de 67 %.

Milieu de travail

Les tensions et contraintes au travail surviennent lorsque les exigences psychologiques du travail l'emportent sur la liberté qu'a le travailleur de décider comment accomplir ses tâches.

Dans les territoires, juste un peu plus d'un cinquième du personnel infirmier (22 %) était classé comme subissant des tensions et des contraintes élevées au travail, la plus faible proportion au Canada. Le pourcentage national était de 31 %.

Un peu comme ailleurs au Canada, une forte proportion du personnel infirmier avait une impression positive de ses relations de travail avec les médecins. La grande majorité (94 %) a affirmé avoir de bonnes relations de travail. Environ 91 % des répondants ont déclaré qu'il y avait beaucoup de travail d'équipe entre le personnel infirmier et les médecins.

Les infirmières et infirmiers des territoires étaient moins susceptibles d'être insatisfaits de leur travail; seulement 7 % des répondants ont déclaré une insatisfaction au travail. Le pourcentage national était de 12 %.

Santé physique et mentale

Dans les territoires, moins de deux membres du personnel infirmier sur dix (19 %) ont déclaré que des problèmes de santé physique avaient rendu difficile l'accomplissement de leur charge de travail au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Dans les dix provinces, on avait déclaré la même chose beaucoup plus fréquemment, c'est-à-dire dans des proportions variant entre 27 % et 37 %.

Dans les territoires, environ un membre du personnel infirmier sur six (17 %) a déclaré que des problèmes de santé mentale avaient nui à sa capacité de travailler au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Le pourcentage national était de 18 %.

Moins de la moitié (49 %) des infirmières et infirmiers des territoires avaient pris congé en raison de problèmes de santé au cours des 12 mois précédant l'enquête — une proportion plus faible que partout ailleurs, à l'exception du Québec. Le pourcentage national était de 61 %.

Les infirmières et infirmiers des territoires qui se sont absentes pour des raisons de santé ont manqué en moyenne 13,0 jours de travail, une période d'absence beaucoup plus courte qu'ailleurs au Canada. La moyenne nationale était de 23,9 jours, les moyennes provinciales variant entre 14,2 et 44,0 jours.